

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 01092
Numéro SIREN : 503 838 997
Nom ou dénomination : A.S.E.A.

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 9687

**Rapport du Commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
société ASEA de S.A.R.L. en S.A.S.**

**S.A.R.L. ASEA
25 rue de la Chézine
44100 NANTES**

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 euros
RCS NANTES 503 838 997**

SOLIS NANTES

**Stéphane de Guerny
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie Régionale de Rennes**

**3, rue Edouard Nignon – CS 97216
44372 NANTES Cedex 3**

Tél : 02.51.13.22.13 - Fax : 02.51.13.22.19

S.A.R.L. ASEA

**Rapport du Commissaire à la transformation de la société ASEA de S.A.R.L. en S.A.S.
Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Juillet 2019**

Rapport du Commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ASEA de S.A.R.L. en S.A.S.

Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Juillet 2019

À l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 21 juin 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante au regard des derniers comptes clos au 31 décembre 2018:

Les principaux postes composant l'actif sur les suivants :

- Actifs immobiliers : 75 €
- Créances clients et autres créances : 10 700 €
- Disponibilités : 112 880 €

Les principaux postes composant le passif sur les suivants :

- Capitaux propres : 104 431 €
- Emprunts et dettes financières diverses : 4 414 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 10 793 €
- Dettes sociales et fiscales : 4 018 €

La SARL ASEA dispose ainsi d'une situation financière saine.

La société a par ailleurs réalisé durant le dernier exercice clos au 31 décembre 2018 :

- Un chiffre d'affaires de 106 025 €,
- Un résultat après impôts sur les sociétés de 7 918 €.

Mission du commissaire à la transformation

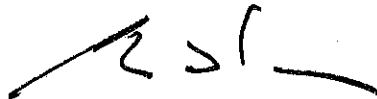
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été stipulé.

Nantes, le 25 juin 2019
Le Commissaire aux Comptes
Le Commissaire à la Transformation



SOLIS NANTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représentée par Stéphane de Guerny

